

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2549

13 octobre 2012

SOMMAIRE

Afrimedia International	122351	Hopper International S.A. Holding SPF .	122350
Agence d'Assurance Scheier & Marinilli S.à r.l.	122336	Hopper International S.A. Holding SPF .	122350
AlpeLux Asset Management S.A.	122310	Hospodar S.A.	122351
Bellone Investments S.à r.l.	122336	IC Solution	122341
Ceylon S.A.	122306	I.C. Trading S.à r.l.	122334
Desdan Holding S.A.	122308	I.C. Trading S.à r.l.	122333
Diversified Investments S.A.	122306	Immaco S.A.	122352
DWS Europa Garant 2012	122310	Immaco S.A.	122351
DWS Top Dividex Bonus 2012	122310	Immaco S.A.	122352
Engcap Lux MCD 2, S.à r.l.	122338	Immaco S.A.	122352
Erole Participation S.A.	122308	International Automotive Components Group Europe S.à r.l.	122352
ESIM S.A.	122312	La Française AM Fund	122311
Falla Holding S.à r.l.	122312	Lux-Garantie	122306
FHL	122335	Lux-Habitation s.à r.l.	122344
FI Corporate Reinsurance	122337	MC Fund	122311
Finadis S.A. SPF	122341	Milkyway Holdings S.C.	122347
Finitions Lux S.à r.l.	122342	Mind & Freak S.à r.l.	122347
Fiprolux S.A. - SPF	122335	Miron S.A.	122306
Fi Reinsurance S.A.	122340	Nano Growth S.à r.l.	122347
Forum Nord Sud S.à r.l.	122334	Optimal Diversified Portfolio	122309
Galor Holding S.A. SPF	122309	Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l.	122342
GCL Holdings LP S.à r.l.	122336	Parfininvest S.A.	122307
Gorbio S.A.	122344	Partnair Luxembourg S.A.	122307
Gorbio S.A.	122346	Sobrass Gestion	122334
Gutland, Société luxembourgeoise de promotion et de construction immobilières	122347	Titlis S.A., SPF	122310
Headland Finance and Partners S.N.C. ..	122311	Ulcy S.A.	122322
Headland Finance S.à r.l.	122350	V.K. Concept SA	122322
Helvetia Invest Holding S.A.	122350	V Telecom Investment General Partner SA	122312
Helvetia Real Estate S.A.	122351	Woland S.A.	122308
HERR Fleischbearbeitungs S.à r.l.	122350	Xchanging Finance S.à r.l.	122323
H.I.G. Luxembourg Holdings 27 S.à r.l. ..	122349	Yellow Horse S.A.	122310

Ceylon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.504.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 15 novembre 2012 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 octobre 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2012130570/696/15.

Miron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 37.577.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le 30 octobre 2012 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Analyse de la situation financière de la société.
2. Compte rendu sur les coûts de fonctionnement de la société.
3. Nominations statutaires.
4. Divers.

*MIRON S.A.*Référence de publication: 2012132292/545/16.

Diversified Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.316.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 31 octobre 2012 à 12:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2012133104/795/15.

Lux-Garantie, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 55.646.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de LUX-GARANTIE SICAV (ci-après "la Société") qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Sainte Zithe, le vendredi 2 novembre 2012 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Revue du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 28 septembre 2012
2. Approbation des comptes pour la période du 1er octobre 2011 au 28 septembre 2012
3. Approbation du rapport du liquidateur pour la période du 29 septembre au 2 novembre 2012
4. Revue du rapport du réviseur d'entreprises sur la liquidation
5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats du 1er octobre 2011 jusqu'à la mise en liquidation
6. Décharge au liquidateur
7. Clôture de la liquidation
8. Pouvoir au liquidateur sur les comptes de la Société pour donner instruction d'exécuter et de recevoir des paiements après la liquidation
9. Décision de garder les livres comptables et documents sociaux de la Société pendant cinq ans au siège social de la Société
10. Décision de déposer tous les montants non réclamés par les actionnaires à la clôture de liquidation à la Caisse de Consignation de Luxembourg
11. Divers

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

FORTUNA BANQUE S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée pourra délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour sans quorum de présence. Les résolutions pour être valables, devront réunir la moitié au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2012133468/755/40.

Parfininvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.937.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 31 octobre 2012 à 12:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012133582/795/15.

Partnair Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.314.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTÉE

qui aura lieu le 31 octobre 2012 à 13:45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012133583/795/17.

Desdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 81.199.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 29 octobre 2012 à 09:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 18 septembre 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012119416/696/15.

Woland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 90.032.

Messieurs les actionnaires et obligataires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 22 octobre 2012 à 16.00 heures à Luxembourg, 3, rue des Bains, L-1212.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clôturé au 30.06.2012;
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes au 30.06.2012 et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Détermination des tantièmes à allouer aux membres du conseil d'administration;
5. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires et obligataires déposeront leurs actions et/ou obligations, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012127290/7912/19.

Erole Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 110.848.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le exceptionnellement le 22 octobre 2012 à 10h00 au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Statutaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
- Présentation et approbation du rapport de contrôle du Commissaire relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2011 et du compte de profits et pertes y relatif ; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
- Démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
- Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012127293/21.

Galor Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 28.343.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 23 octobre 2012 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2011 et au 30 juin 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012129144/506/17.

Optimal Diversified Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 70.595.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la Société, le lundi 22 octobre 2012 à 11h00 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2012
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'assemblée.

Optimal Diversified Portfolio

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012129156/755/20.

Titlis S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 32.613.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
qui aura lieu le 22 octobre 2012 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2012.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012129829/1023/16.

AlpeLux Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.
R.C.S. Luxembourg B 146.399.

Les comptes annuels au 31.10.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, le 25.09.2012.

Gerd Kiefer / Katja Wilbert.

Référence de publication: 2012123270/10.

(120164757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Yellow Horse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 168.367.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de corriger comme suit la première ligne de l'en-tête de l'acte publié dans le Mémorial C n° 1395 du 5 juin 2012, page 66940:

au lieu de : «Yellow Horse S.A., Société Anonyme»,

lire: «Yellow Horse S.A. Société Anonyme».

De même, dans le sommaire de la page 117841 du même Mémorial:

au lieu de: «Yellow Horse S.A.,»,

lire: «Yellow Horse S.A.,»

Référence de publication: 2012132290/14.

DWS Europa Garant 2012, Fonds Commun de Placement.

Der Fonds DWS Europa Garant 2012 wird planmäßig zum Laufzeitende am 30. Oktober 2012 aufgelöst.

Die Ausgabe von Fondsanteilen wird zum 9. Oktober 2012 eingestellt; die Rücknahme von Fondsanteilen wird zum 23. Oktober 2012 eingestellt; die jeweils bis zum Orderannahmeschluss eingehenden Orders werden noch berücksichtigt.

Im Zuge der Fondsschließung erfolgt die Auszahlung des Liquidationserlöses abweichend von einer im Verkaufsprospekt genannten Valuta-Regelung für Ausgaben und Rücknahmen von Anteilen mit einer Valuta von bis zu 3 Bankgeschäftstagen.

Gelder, welche von den Anlegern nicht abgerufen werden, werden nach Abschluss der Liquidation bei der Caisse de Consignation hinterlegt.

Luxemburg, im Oktober 2012.

DWS Investment S.A.

Référence de publication: 2012133244/755/13.

DWS Top Dividex Bonus 2012, Fonds Commun de Placement.

Der Fonds DWS Top DivideX Bonus 2012 wird planmäßig zum Laufzeitende am 24. Oktober 2012 aufgelöst.

Die Ausgabe von Fondsanteilen wird zum 4. Oktober 2012 eingestellt; die Rücknahme von Fondsanteilen wird zum 17. Oktober 2012 eingestellt; die jeweils bis zum Orderannahmeschluss eingehenden Orders werden noch berücksichtigt.

Im Zuge der Fondsschließung erfolgt die Auszahlung des Liquidationserlöses abweichend von einer im Verkaufsprospekt genannten Valuta-Regelung für Ausgaben und Rücknahmen von Anteilen mit einer Valuta von bis zu 3 Bankgeschäftstagen.

Gelder, welche von den Anlegern nicht abgerufen werden, werden nach Abschluss der Liquidation bei der Caisse de Consignation hinterlegt.

Luxemburg, im Oktober 2012.

DWS Investment S.A.

Référence de publication: 2012133335/755/13.

La Française AM Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 66.785.

Conformément aux dispositions de l'article 75 paragraphe 2 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la "Loi de 2010") et à la résolution circulaire du conseil d'administration de la Société du 17 août 2012, le conseil d'administration de la Société rend publique par la présente la prise d'effet, en date du 2 octobre 2012, de la fusion par absorption, telle que prévue à l'article 1, point 20) a), de la Loi de 2010, par laquelle les compartiments "La Française AM Fund - GS Actions Europe", "La Française AM Fund - LFP Trend Infrastructures", "La Française AM Fund - LFP Trend Planet" et "La Française AM Fund - LFP Trend Technologies", 4 compartiments de la Société ont été absorbés dans le compartiment "La Française AM Fund - LFP Trend Opportunities" (anciennement nommé "La Française AM Fund - LFP Trend Consumers"), un compartiment existant de la Société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg.

Luxemburg, le 13 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133404/755/16.

MC Fund, Fonds Commun de Placement.

*Mitteilung an die Anteilhaber des
MC International Fund
WKN: 973 720 ISIN: LU0081804824*

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A., die Verwaltungsgesellschaft des MC Fund, einem Fonds gemäß Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen, hat beschlossen, den oben genannten Fonds mit Wirkung zum 31. Oktober 2012 aufzulösen.

Grund der Auflösung ist, dass das Nettofondsvermögen des Fonds unter ein Volumen gefallen ist, das eine effiziente und wirtschaftliche Verwaltung im Interesse der Anteilhaber ermöglicht.

Die Liquidation des Fondsvermögens erfolgt über die Verwaltungsgesellschaft. Die Ausgabe von Anteilen wird mit sofortiger Wirkung eingestellt. Die Rücknahme von Anteilen ist bis zum 26. Oktober 2012 kostenfrei und unter Berücksichtigung der voraussichtlichen Liquidationskosten möglich. Die voraussichtlichen Liquidationskosten werden bereits vor dem Auflösungszeitpunkt bei der Berechnung des Anteilwertes berücksichtigt sowie sämtliche erforderlichen sonstigen Kostenabgrenzungen vorgenommen, Forderungen eingezogen und Verbindlichkeiten getilgt.

Liquidationserlöse, die zum Abschluss des Liquidationsverfahrens von den Anteilhabern nicht eingefordert worden sind, werden von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Anteilhaber bei der "Caisse de Consignations" in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Luxemburg, im Oktober 2012.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012133550/2112/21.

Headland Finance and Partners S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.531.

Les comptes annuels au 31 mars 2012, établis en Livres Sterling, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120841/11.

(120163104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

ESIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 113.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Ce dépôt remplace le dépôt L120128234 déposé le 24 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Septembre 2012.

Pour ESIM

Julien DIDIERJEAN / Jean-Philippe ROCH / Andréas TARTORAS

Administrateur et Président du Conseil d'administration / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012120790/14.

(120163006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Falla Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 157.867.

Par résolution prise en date du 31 août 2012, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120796/13.

(120163222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

V Telecom Investment General Partner SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 171.498.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of August.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade Register under number B 103.123,

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, pursuant to a proxy dated 24 August 2012.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a company which it forms as follows:

Art. 1. Form, name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of V Telecom Investment General Partner SA.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 20 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may act as general partner, commandité and/or manager of V Telecom Investment S.C.A.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates. The issued capital of the Company is set at forty thousand euro (EUR 40,000.-) divided into the following classes of shares:

- i. three million one hundred thousand (3,100,000) non redeemable A shares (the "A Shares");
 - ii. one hundred thousand (100,000) redeemable B shares (the "B Shares");
 - iii. one hundred thousand (100,000) redeemable C shares (the "C Shares");
 - iv. one hundred thousand (100,000) redeemable D shares (the "D Shares");
 - v. one hundred thousand (100,000) redeemable E shares (the "E Shares");
 - vi. one hundred thousand (100,000) redeemable F shares (the "F Shares");
 - vii. one hundred thousand (100,000) redeemable G shares (the "G Shares");
 - viii. one hundred thousand (100,000) redeemable H shares (the "H Shares");
 - ix. one hundred thousand (100,000) redeemable I shares (the "I Shares"); and
 - x. one hundred thousand (100,000) redeemable J shares (the "J Shares");
- with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) per share.

In these Articles, "Shares" means the A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares and the J Shares.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such Shares.

Transfer of the Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act thereof.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred and which shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve. The shareholders may make additional capital contributions (without a related issue of Shares) in relation to Shares (the "Capital Contributions") to be allocated to the Capital Contributions account. The Capital Contributions shall be freely distributable.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Company may be increased by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 20 hereof.

Art. 7. Redemption of Shares. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more classes of Shares (a "Share Redemption") in the following order:

- i. The J Shares;
- ii. The I Shares;
- iii. The H Shares;
- iv. The G Shares;
- v. The F Shares;
- vi. The E Shares;

- vii. The D Shares;
- viii. The C Shares;
- ix. The B Shares.

Art. 8. Upon a Share Redemption becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Redemption Price for each Redeemed Share.

In these Articles:

- i. "Interim Accounts" are management accounts of the Company;
- ii. "Available Amount" equals: $(W + X + Y) - Z$ where W, X, Y and Z are the following amounts taken from the Interim Accounts without double counting:

"W" means the net profits of the Company including carried forward profits less any losses of the Company including carried forward losses;

"X" means any freely distributable share premium and other freely distributable reserves of the Company other than any premia included in Y and, for the avoidance of doubt, other than any share premium which only relates to shares other than the Redeemed Shares;

"Y" means the amount paid up by way of par value and share premium on the Redeemed Shares and legal reserve reduction relating to the Redeemed Shares to be cancelled;

"Z" means any sums to be placed into or retained in a non-distributable reserve pursuant to the requirements of law or these Articles;

- iii. "Total Redemption Amount" is such amount as is determined by resolution of the Board of Managers and approved by general meeting of the Shareholders, not exceeding (i) the Available Amount or (ii) the cash available to the Company at the time of the Share Redemption;

- iv. "Redemption Price" equals the Total Redemption Amount divided by the total number of Redeemed Shares.

Art. 9. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Any shareholder may participate in any meeting of shareholders by video conference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Tuesday of the month of June of each year at 10.00 am and for the first time in 2013.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 11. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. In the event the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director in which case all decisions may be validly taken by such director.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 12. Procedures of meeting of the board. The board of directors choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 14. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 15. Binding signatures. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole director or, if there is more than one director, by the single signature of one of the directors, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors the Company will only be validly bound by the joint signature of any two directors.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole director (if there is only one) or as the case may be the board of directors.

Art. 16. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor who need not be a shareholder. The approved statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years .

The approved statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 17. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2012.

Art. 18. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the approved statutory auditor.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Shares regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety as follows:

- first, to the holders of J Shares;
- if no J Shares are in existence, to the holders of I Shares;
- if no I Shares are in existence, to the holders of H Shares
- if no H Shares are in existence, to the holders of G Shares
- if no G Shares are in existence, to the holders of F Shares
- if no F Shares are in existence, to the holders of E Shares
- if no E Shares are in existence, to the holders of D Shares
- if no D Shares are in existence, to the holders of C Shares;
- if no C Shares are in existence, to the holders of B Shares;
- if no B Shares are in existence, to the holders of A Shares.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 19. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Art. 20. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 21. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscription

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.	4,000,000	EUR 40,000.-
Total:	4,000,000	EUR 40,000.-

The shares have been fully paid up, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (€ 1,800.-).

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Sole shareholder's resolution

The above named person, representing the entire subscribed capital resolved to take the following resolutions:

First resolution

The following persons have been appointed directors until the next annual general meeting to be held in June 2013:
Hille-Paul Schut, Business Unit Director, professionally residing at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born in 's-Gravenhage, The Netherlands, on 29 September 1977, director.

Joost Tulkens, Commercial Director, professionally residing at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born in Someren, The Netherlands, on 26 April 1973, director.

Vladimir Mornard, Senior Account Manager, professionally residing at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born in Verviers, Belgium, on 18 May 1979, director.

Second resolution

Has been appointed approved statutory auditor until the next annual general meeting to be held in June 2013:
Deloitte Audit Sarl, with registered office at 560 Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade Register under number B 67.895.

Third resolution

The registered office is fixed at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

A COMPARU:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, créée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B103.123, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 août 2012.

La procuration qui a été donnée, signée par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à ce document pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société qu'elle forme comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est établi par la présente par le souscripteur et toute autre personne qui deviendra actionnaire une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale de V Telecom Investment General Partner SA.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts tel que prescrit à l'article 20 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut agir en qualité de commandité et/ou gérant de V Telecom Investment S.C.A.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et certificats. Le capital social émis de la Société est fixé à quarante mille euros (EUR 40,000.-) divisé en différentes classes d'actions comme suit:

- i. Trois millions cent mille (3.100.000) actions de Classe A non-remboursables («Actions de Classe A»);
- ii. Cent mille (100.000) actions de Classe B remboursables («Actions de Classe B»);
- iii. Cent mille (100.000) actions de Classe C remboursables («Actions de Classe C»);
- iv. Cent mille (100.000) actions de Classe D remboursables («Actions de Classe D»);
- v. Cent mille (100.000) actions de Classe E remboursables («Actions de Classe E»);
- vi. Cent mille (100.000) actions de Classe F remboursables («Actions de Classe F»);
- vii. Cent mille (100.000) actions de Classe G remboursables («Actions de Classe G»);
- viii. Cent mille (100.000) actions de Classe H remboursables («Actions de Classe H»);
- ix. Cent mille (100.000) actions de Classe I remboursables («Actions de Classe I»);and
- x. Cent mille (100.000) actions de Classe J remboursables («Actions de Classe J»);

Chaque action d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

Dans ces Statuts, «Actions» signifie les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E, les Actions de Classe F, les Actions de Classe G, les Actions de Classe H, les Actions de Classe I et les Actions de Classe J.

Les Actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces Actions.

Le transfert d'Actions se fera par une déclaration de transfert inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des personnes détenant des procurations adéquates à cette fin. La Société peut également racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées et qui pourront être distribuées conformément aux dispositions des présents Statuts. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale. Les actionnaires peuvent faire des apports additionnels en capitaux (sans émission correspondante de Parts) par rapport aux Parts devant être allouées au compte d'Apport de Capitaux. Les Apports de capitaux seront librement distribuables.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'article 20 ci-après.

Art. 7. Rachat des actions. Le capital social de la Société ne peut être réduit par le biais du rachat et de l'annulation ultérieure de toute les Actions d'une ou plusieurs classes d'Actions émises (un «Rachat d'Action») dans l'ordre suivant:

- i. Actions de Classe J;
- ii. Actions de Classe I;
- iii. Actions de Classe H;
- iv. Actions de Classe G;
- v. Actions de Classe F;
- vi. Actions de Classe E;
- vii. Actions de Classe D;

viii. Actions de Classe C;

ix. Actions de Classe B.

Art. 8. Prix de rachat. Lorsqu'un Rachat d'Action devient effectif, les détenteurs des Actions qui ont été rachetées par la Société comme partie du Rachat d'Action (les «Actions Rachetées») seront rachetées du prix de rachat pour chaque action rachetée.

Dans ces Statuts:

i. «Comptes Intérimaires» sont des comptes de la Société;

ii. «Montant Disponible» est équivalent à $(W + X + Y) - Z$ où W, X, Y et Z sont les montants suivants des Comptes Intérimaires sans double calcul:

"W" signifie les bénéfices nets de la Société incluant les profits reportés moins toutes pertes de la Société incluant des pertes reportées;

"X" signifie toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables de la Société autre que les primes incluses dans Y et, pour éviter tout doute, autre que les primes d'émission qui touchent seulement aux actions autres que les Actions Rachetées;

"Y" signifie le montant payé par voie de valeur nominale et prime d'émission sur les Actions Rachetées et la réduction légale de réserve correspondant aux Actions Remboursables devant être annulées;

"Z" signifie toute somme à placer ou retenue dans la réserve non-distribuable conformément aux requis de loi où de ces Statuts;

iii. "Montant Total de Rachat" est le montant tel que déterminé par la résolution du Conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires, n'excédant pas (i) le Montant Disponible ou (ii) l'argent disponible pour la Société au moment du Rachat d'Action;

iv. "Prix de Rachat" est équivalent au Montant Total de Rachat divisé par le nombre total d'Actions Rachetées.

Art. 9. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entière des actionnaires de la Société.

Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex, ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises à une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votants.

Chaque actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires au moyen d'une vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre et de communiquer les unes avec les autres. Une telle participation, ou la tenue d'une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne ou la tenue d'une assemblée en personne.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin chaque année à 10.00 heures du matin et pour la première fois en 2013.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 11. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Au cas, où la Société a un actionnaire unique, la Société est administrée par un administrateur unique, dans tous les cas les décisions seront valablement prises par un tel administrateur.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle pour une période maximale de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peut désigner à la majorité des présents un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et à laquelle ils ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi qu'aux réunions individuelles se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoirs ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion et par deux administrateurs.

Art. 14. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre ou membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et conférer des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des administrateurs, étant entendu que si l'assemblée générale des actionnaires a désigné différentes classes d'administrateurs la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'au moins deux administrateurs.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute personne ou personnes à qui de tels pouvoirs de signatures auront été délégués par l'administrateur unique (s'il n'y en a qu'un) ou le Conseil d'Administration selon les cas.

Art. 16. Commissaire aux Comptes. Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes approuvé qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire approuvé sera élu par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leurs nombre et rémunération, de même que le terme de leurs mandat lequel ne devra pas excéder six (6) ans.

Le commissaire aux comptes approuvé en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre la même année, avec exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2012.

Art. 18. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun de déclarer des dividendes.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués après décision du conseil d'administration et approbation du commissaire aux comptes approuvé selon les conditions établies par la loi.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, de tels dividendes seront alloués et versés comme suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominal de chaque Action sera distribué de manière égale aux actionnaires au prorata de leurs Actions et indépendamment de la classe de celles-ci, puis

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué dans son entier comme suit:

- d'abord, aux détenteurs d'Actions de Classe J;
- s'il n'existe pas d'Actions de Classe J, aux détenteurs d'Actions de Classe I;
- s'il n'existe pas d'Actions de Classe I, aux détenteurs d'Actions de Classe H;
- s'il n'existe pas d'Actions de Classe H, aux détenteurs d'Actions de Classe G;
- s'il n'existe pas d'Actions de Classe G, aux détenteurs d'Actions de Classe F;
- s'il n'existe pas d'Actions de Classe F, aux détenteurs d'Actions de Classe E;
- s'il n'existe pas d'Actions de Classe E, aux détenteurs d'Actions de Classe D;
- s'il n'existe pas d'Actions de Classe D, aux détenteurs d'Actions de Classe C;
- s'il n'existe pas d'Actions de Classe C, aux détenteurs d'Actions de Classe B;
- s'il n'existe pas d'Actions de Classe B, aux détenteurs d'Actions de Classe A.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 19. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Une fois la liquidation de la Société clôturée, les biens de la Société seront distribués aux Actionnaires conformément à, et en vue de réaliser sur une base agrégée le même résultat économique que les règles de distribution établies pour les distributions de dividendes.

Art. 20. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 21. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront régies par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	mbre d'actions Souscrites	Paiement
ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.	4,000,000	EUR 40,000.-
Total:	4,000,000	EUR 40,000.-

Les Actions ont toutes été entièrement libérées; preuve en a été donnée au notaire instrumentant soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille huit cents euros (€ 1.800,-).

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Résolution de l'associé unique

La personne prémentionnée, représentant l'entière du capital souscrit a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra au mois de juin 2013:

Hille-Paul Schut, Business Unit Director, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-duché of Luxembourg, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 29 Septembre 1977, en tant qu'administrateur.

Joost Tulkens, Commercial Director, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-duché of Luxembourg, né à Someren, Pays-Bas, le 26 April 1973, en tant qu'administrateur.

Vladimir Mornard, Senior Account Manager, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-duché of Luxembourg, né à Verviers, Belgique, le 18 May 1979, en tant qu'administrateur.

Deuxième résolution

A été nommée commissaire aux comptes approuvé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra au mois de juin 2013: Deloitte Audit Sarl, dont le siège social est situé au 560 Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895.

Troisième résolution

Le siège social de la Société a été fixé au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, cette partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11645. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012121494/557.

(120163637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

V.K. Concept SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 157.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012121495/10.

(120163491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Ulcy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ULCY S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012121488/11.

(120163577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Xchanging Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 171.504.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the eleventh day of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Xchanging US Funding Ltd., a private limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 7862997, having its registered office at 34, Leadenhall Street, EC3A 1AX London, United Kingdom

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There exists a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the Luxembourg law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such participating interests and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of, issuance of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans, the purchasing of bonds and other debt instruments, the participating in debt offerings and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company.

Except as otherwise restricted herein, the Company may (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being

understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination “Xchanging Finance S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for in Article 9, paragraph 3 relating to amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company’s share capital is fixed at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares (“parts sociales”) (hereafter, the “Shares”), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with article 9 of the Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible and only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders’ register of the Company in accordance with article 185 of the Law.

6.7 - Redemption of Shares

The Company shall have the power to acquire Shares in its own share capital, provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of, and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 9 of the Articles.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may

be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound by the joint signatures of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s).

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vicechairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (email), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager or at least one class A manager and one class B manager if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Meetings of the board of managers shall take place at the registered office of the Company or any other place in Luxembourg.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing an existing manager as his/her/ its proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

In case of urgency and where it is impossible to organise a meeting of the board of managers, resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone call or video conference or by other similar means of communication organised and initiated from Luxembourg allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a telephone

call or videoconference or by any other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg. A UK resident manager shall not participate in a meeting of the board of managers by telephone call or video conference or by any other similar means of communication unless a majority of the managers attending the meeting of the board of managers are attending such meeting outside the UK.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/her/its/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he/she/it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him/her. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his/her/its vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 1 June at 2 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/her/its/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in the Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to him/her/it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitional provision

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2012.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount (in USD)	% of share capital	Paid-up capital
Xchanging US Funding Ltd.	20,000	20,000.-	100%	100%
TOTAL	20,000	20,000.-	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

Class A managers:

- Joost Johannes Tulkens, born in Someren, The Netherlands, on 26 April 1973, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and
- Abdelhakim Chagaar, born in Mont-Saint-Martin, France, on 3 March 1979, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Class B managers:

- Julien Bastier, born in Bordeaux, France on 5 September 1974, with professional address at 34-36 Rue Guersant, 75017 Paris, France; and
- Michael Robert Fox, born in Crawley, United Kingdom, on 28 October 1974, with professional address at 34 Leadenhall Street, EC3A 1AX London, United Kingdom

2. The registered office of the Company shall be established at 5, rue du Kiem, L1857 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onze septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Xchanging US Funding Ltd., une private limited company, constituée et existante sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 7862997, ayant son siège social au 34, Leadenhall Street, EC3A 1AX London, Royaume-Uni,

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. Les objets de la Société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, (b) l'investissement dans, l'acquisition, la disposition, l'émission et la détention par tous moyens (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, ou par le biais de l'achat d'obligations ou d'autres instruments de dette, la participation à des offres de dette, des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de

toute autre société du groupe. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs pour garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles la Société a une participation ou un intérêt direct ou indirect et des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut (a) emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Xchanging Finance S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Le siège social peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant conformément à l'Article 9 paragraphe 3 en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, et un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés de la Société conformément à l'article 185 de la Loi.

6.7 - Rachat de Parts Sociales

La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 9 des Statuts sont d'application.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société. Les procurations, le cas échéant, resteront annexées au procès-verbal de la réunion concernée.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant ou un gérant de classe A et un gérant de classe B si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a décidé de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Réunions du conseil de gérance devront se tenir au siège social de la Société ou toute autre place au Luxembourg.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents

ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un gérant actuel désigné par procuration écrite.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

En cas d'urgence et s'il est impossible d'organiser une réunion du conseil de gérance, les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication organisée et initiée de Luxembourg ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication mentionné ci-dessus sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg. Un gérant résidant au Royaume-Uni ne pourra pas participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication à moins que la majorité des gérants participant à la réunion du conseil de gérance ne participe pas depuis le Royaume-Uni

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/elle/eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il/elle détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui/elle. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés en nombre détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} juin à 14.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Un réviseur d'entreprises devra être nommé à chaque fois que l'exemption visée à l'article 69 (2) de la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associés en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le/les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les Statuts et de tout accord que le/les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, la première année sociale débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

122333

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit (en USD)	% de capital social	Capital libéré
Xchanging US Funding Ltd.	20.000	20.000,-	100%	100%
TOTAL	20.000	20.000,-	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à quatre (4) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

Gérant de classe A:

- Joost Johannes Tulkens, né à Someren, Pays-Bas le 26 avril 1973, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et
- Abdelhakim Chagaar, né à Mont-Saint-Martin, France le 3 mars 1979, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Gérant de classe B:

- Julien Bastier, né à Bordeaux, France le 5 septembre 1974, ayant son adresse professionnelle au 34-36 Rue Guersant, 75017 Paris, France; et
- Michael Robert Fox, né à Crawley, Royaume-Uni le 28 octobre 1974, ayant son adresse professionnelle au 34, Leadenhall Street, EC3A 1AX London, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-aur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12255. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012121521/596.

(120163771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

I.C. Trading S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 33.878.

Il résulte d'un contrat sous seing privé en date 27 janvier 2008 que les parts sociales de IC TRADING, S.à r.l., sont désormais détenues comme suit:

- Monsieur Lu ZHIHUA, né à Jiangsu, le 17 février 1954, employé privé, demeurant professionnellement au 65 avenue à 1611 Luxembourg: 100 parts (soit 100%).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Lu ZHIHUA
Gérant

Référence de publication: 2012121537/15.

(120163267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

I.C. Trading S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 33.878.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 10 septembre 2012

1. L'associé unique accepte la démission de Mr. Emmanuel BONNET pour l'exécution de sa gestion et mandat jusqu'à ce jour en temps que gérant de la société.

2. L'associé unique décide de nommer Mr. Lu Zhihua, administrateur de société, demeurant professionnellement avenue de la Gare 65 à 1611 Luxembourg, comme gérant de la société avec pouvoirs les plus étendus pour engager la société avec sa signature individuelle, et ce, avec effet au 10 septembre 2012 et pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2012121538/15.

(120163267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Sobrass Gestion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.255.

—
Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr.
Gérant

Référence de publication: 2012121456/11.

(120163560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Forum Nord Sud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Münsbach, 234, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 57.056.

—
L'an deux mille douze,

Le sept septembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Romain BUTGENBACH, ingénieur-technicien, demeurant à L-5366 Münsbach, 234, rue Principale,

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Romain BUTGENBACH, prénommé, est l'unique associé de la société à responsabilité limitée "Forum Nord Sud S.à r.l." avec siège social à L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 31 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 75 du 17 février 1997, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire BIEL, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 428 du 18 avril 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 57.056, au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) représentée par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune.

2. L'associé unique décide de transférer le siège social de Bertrange à L-5366 Münsbach, 234, rue Principale, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq des statuts comme suit:

« **Art. 5. (alinéa premier).** Le siège social est établi à Münsbach.»

3. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Butgenbach, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42527. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120800/35.

(120163037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

FHL, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Ce dépôt remplace le dépôt L120126851 déposé le 23 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Septembre 2012.

Pour FHL

Luc VERELST / Nelly BOETS / Bart VERHAEGHE / Lyn VERELST

Administrateur et président du Conseil d'administration / Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012120808/14.

(120163012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Fiprolux S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.688.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2012

Conseil d'Administration

- L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de tous les administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2018 est composé comme suit:

- * LAURENT JOSI Jean-Pierre, Administrateur de Sociétés, 399 av. de Tervuren, B-1150 Bruxelles
- * LAURENT JOSI Jean-Marie, Administrateur de Sociétés, 42, av. Yvan Lutens, B-1150 Bruxelles
- * LAURENT JOSI Jean-Louis, Administrateur de Sociétés, D - 1504, Roppongi Hills Residence, 6 - 12 - 4 Roppongi, Minato-ku, Tokyo 106 - 0032, Japon
- * DELEVAL Xavier, Ingénieur Civil, 22, av. des Touristes, B-1150 Bruxelles
- * HARDENNE Nicole, Administrateur de Sociétés, 24 rue de la Forêt, B-6980 La Roche en Ardenne
- * DE SPOELBERCH Grégoire, Administrateur de sociétés, 11, av. des Myrtilles, B-1950 Kraainem
- * MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck

Commissaire aux Comptes

- L'assemblée générale a acceptée la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de M. MAQUA Dominique et a décidé de nommer en son remplacement pour une durée de 6 ans, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2018 la société RAMLUX S.A., 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2012120814/26.

(120163058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

GCL Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 51.995,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.208.

Il résulte des actes de la société que:

- Son associé Madame Carmela Bove propriétaire 209 parts a vendu la totalité de sa participation à Monsieur Francesco Bove, demeurant Via Pinerolo, 74/A, I - 15067 Milan.

- Son associé Madame Gerarda Bove propriétaire 209 parts a vendu la totalité de sa participation à Monsieur Fabio Bove, demeurant Via Matteotti 30, I - 15150 Nocera Inferiore (SA).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2012120825/18.

(120163151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Bellone Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 111.353.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le gérant de la société en date du 10 septembre 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré au 3 rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012121067/15.

(120163409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Agence d'Assurance Scheier & Marinilli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.501.

L'an deux mille douze, le dix-neuf septembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Nicolas SCHEIER, agent d'assurances, né le 1^{er} décembre 1957 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-6140 Junglinster, 1, rue du Village;

2.- Madame Claudia MARINILLI, agent d'assurances, née le 31 août 1972 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-6140 Junglinster, 1, rue du Village;

- Qu'ils déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «AGENCE D'ASSURANCE SCHEIER & MARINILLI S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-6140 Junglinster, 1, rue du Village, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.501, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 732 du 11 avril 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1580 du 17 août 2009.

- Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

122337

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-6140 Junglinster, 1, rue du Village à L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-rue.

Deuxième résolution

En conséquence de la décision qui précède, l'assemblée décide de modifier l'alinéa premier de l'article 2 qui se lira désormais comme suit:

Art. 2. Alinéa 1^{er}. «Le siège de la société est établi dans la commune de Grevenmacher».

Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte que l'adresse professionnelle des associés, à savoir, Monsieur Nicolas SCHEIER, pré-qualifié et Madame Claudia MARINILLI, pré-qualifiée, est désormais la suivante: L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-rue.

Quatrième résolution

L'assemblée prend également acte que l'adresse professionnelle du gérant, à savoir, Monsieur Nicolas SCHEIER, pré-qualifié, est désormais la suivante: L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-rue.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de refondre l'article 5 des présents statuts qui prendra dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-). Il est représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune».

Sixième résolution

L'assemblée décide finalement de modifier la deuxième phrase de l'article 9 alinéa 4 des statuts qui prendra dorénavant la teneur suivante:

«La société sera engagée à l'égard des tiers soit par la signature individuelle du gérant unique soit, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. SCHEIER, C. MARINILLI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 20 septembre 2012. Relation: MER/2012/2194. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121036/54.

(120163999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

FI Corporate Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 27.912.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 04 septembre 2012

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG, R.C.S. Luxembourg B26129, est révoquée de son poste de délégué à la gestion journalière de la société avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme
FI CORPORATE REINSURANCE S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2012120809/14.

(120163325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Engcap Lux MCD 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.087.

In the year two thousand and twelve, the twenty-fourth day of August.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared,

Engcap Lux MCD 1, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.119,

hereby represented by Sophie Henryon, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Engcap Lux MCD 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.087, incorporated on May 3, 2007 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 7, 2007 under number 1394. The articles of association of the company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on August 23, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 27, 2007 under number 2438 (the Company);

II. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of MAS Luxembourg, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation;
6. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
7. Miscellaneous.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint MAS Luxembourg, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 91.999 as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

Sixth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois d'août.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Engcap Lux MCD 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.119,

ici représentée par Sophie Henryon, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Engcap Lux MCD 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.087, constituée le 3 mai 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 juillet 2007 sous le numéro 1394. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés le 23 août 2007 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 octobre 2007 sous le numéro 2438 (la Société);

II. Que les associés comparants détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
 2. Nomination de MAS Luxembourg en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur ainsi que de la procédure de liquidation de la Société;
 4. Décision de confier au Liquidateur la mission, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, de réaliser tous les actifs et de payer toutes les dettes de la Société;
 5. Décision que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique;
 6. Décision d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs;
- et
7. Divers.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer MAS Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.999, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir toutes les démarches nécessaires à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide également d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes physiques ou morales pour des opérations ou tâches spécifiquement définies.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possibles.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents euro (EUR 1.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 août 2012. Relation: EAC/2012/11444. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012121158/148.

(120163790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Fi Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 29.479.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 04 septembre 2012

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg B26129, est révoquée de son poste de délégué à la gestion journalière de la société avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme
FI REINSURANCE S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2012120810/14.

(120163324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

IC Solution, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7715 Colmar-Berg, 2, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 166.775.

L'an deux mille douze, le cinq septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

Monsieur Nico Emile TOISUL, agent commercial, né à Ettelbruck le 8 mai 1962, demeurant à L-7594 Beringen (Mersch), 3-4 rue des Noyers (ci-après le «Comparant» ou l'«Associé unique»).

Lequel Comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «IC Solution», établie et ayant son siège social à L-7519 Mersch, 18, rue Bouvart, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 166775, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, du 20 mars 2012, numéro 740 (ci-après la «Société»).

- Qu'en sa qualité d'Associé unique, il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de transférer le siège social de L-7519 Mersch, 18, rue Bouvart à L-7715 Colmar-Berg, 2, Route d'Ettelbruck.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'alinéa premier de l'article trois des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa premier.** Le siège social est établi dans la commune de Colmar-Berg».

Troisième résolution

L'Associé unique constate par ailleurs que l'adresse du gérant et de l'associé unique de la Société, à savoir Monsieur Nico Emile TOISUL est désormais la suivante: L-7594 Beringen (Mersch), 3-4 rue des Noyers.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Comparant, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. TOISUL, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 06 septembre 2012. Relation: MER/2012/2107. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121244/40.

(120163703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Finadis S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 30.186.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012120811/10.

(120163039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Finitions Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 153.781.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note qu'à ce jour, je démissionne de mon poste de gérante technique au sein de la société:

FINITIONS LUX SARL.

R.C. B153781

Luxembourg, le 30 août 2012.

DE AZEVEDO RAMOS Orlando Manuel.

Référence de publication: 2012120812/12.

(120163155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.038.730,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.652.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of the month of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared

Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as a special proxy of Pala Investments Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Jersey having its registered office at 12 Castle Street, St. Helier, Jersey JE2 3RT and registered with Jersey Financial Services Commission in Jersey under number 94738 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal dated 13 September 2012 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the Sole Shareholder of Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under number B 140.652, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 17th July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2065 of 26 August 2008 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 11th July 2012 by a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing then in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2127 of 28 August 2012.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at twenty-nine million thirty-eight thousand seven hundred thirty Euro (€ 29,038,730) represented by twenty-five thousand (25,000) Category X Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, twenty-eight million nine hundred fifty-one thousand two hundred thirty (28,951,230) Class B Shares, twenty-five thousand (25,000) Class D Shares and twenty-five thousand (25,000) Class F Shares with a nominal value of one Euro (€1) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as a Sole Shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the Sole Shareholder assumes all the Company's liabilities.

V. That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the interim financial statements of the Company for the period from 1 January 2012 to 19 September 2012.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers for the due performance of his duties up to the date hereof.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Pala Investments Limited, une limited liability company, constituée sous les lois de Jersey ayant son siège social au 12 Castle Street, St. Helier, Jersey JE2 3RT et immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission à Jersey sous le numéro 94738 (l'«Associé Unique»), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 13 septembre 2012, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, étant l'Associé Unique de Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140.652, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2065 du 26 août 2008 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 11 juillet 2012 par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire résidant alors à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2127 du 28 août 2012.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-neuf millions trente-huit mille sept cent trente euros (29.038.730 €) représenté par vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales De Catégorie X, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A, vingt-huit millions neuf cent cinquante et un mille deux cent trente (28.951.230) Parts Sociales de Classe B, vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales de Classe D et vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale d'un euros (€ 1) chacune (les «Parts Sociales»).

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'Associé Unique il déclare expressément dissoudre la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre de l'associé de la Société dissoute.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 19 septembre 2012.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant cet acte.

Signé: HERMELINSKI-AYACHE A., Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20/09/2012. Relation: EAC/2012/12250. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24/09/2012.

Référence de publication: 2012121361/98.

(120163970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Gorbio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.309.

Rectificatif du dépôt des comptes au 31/12/2010 déposé le 07/06/2011 n°110087548 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gorbio SA

Le liquidateur

Référence de publication: 2012120835/12.

(120163291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Lux-Habitation s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.492.

STATUTS

L'an deux mille douze, le douze septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Madame Maithe PECHON, étudiante, née à Messancy (Belgique) le 7 juillet 1988, demeurant à L-8452 Steinfort, 2, rue de Schwarzenhof.

2) Monsieur Florian PECHON, étudiant, né à Luxembourg le 2 mars 1991, demeurant à L-8452 Steinfort, 2, rue de Schwarzenhof.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "LUX-HABITATION s.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Steinfort; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'acquisition, la vente, la gestion, la mise en valeur et la location de tous biens immeubles, la promotion immobilière, l'activité d'administrateur de biens et de syndic de copropriété, ainsi que le commerce en général.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Maithe PECHON, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Florian PECHON, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Fabienne FONTAINE, agent immobilier, née à Saint-Mard (Belgique) le 24 juin 1964, demeurant à L-8452 Steinfort, 2, rue de Schwarzenhof est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3) Le siège social est fixé à L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte:

Signé: M. PECHON, F. PECHON, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 14 septembre 2012. Relation: CAP/2012/3479. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 20 septembre 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012123253/138.

(120163591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Gorbio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.309.

Rectificatif du dépôt des comptes au 31/12/2009 déposé le 07/06/2011 n°110087582 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gorbio SA

Le liquidateur

Référence de publication: 2012120836/12.

(120163292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Gutland, Société luxembourgeoise de promotion et de construction immobilières, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 10.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012120837/10.

(120163225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Mind & Freak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012120968/9.

(120163274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Nano Growth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 150.698.

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 24. August 2012

Der alleinige Gesellschafter beschließt, nachdem Herr Volker E. Dietrich sein Amt als Geschäftsführer zum 24. August 2012 niedergelegt hat, Dr. Norbert Hermann Lösch, geboren am 7. Mai 1946 in Großauheim (jetzt Hanau), Deutschland, wohnhaft in Kronbergweg 1, D-63755 Alzenau, Deutschland zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 24. August 2012, zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. September 2012.

Für Nano Growth S.à r.l.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2012120977/17.

(120163248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Milkyway Holdings S.C., Société Civile.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg E 4.880.

STATUTS

L'an deux mille douze, le 21 septembre.

Les soussignés,

1) Mademoiselle Marine ver HULST, née le 19 février 1993 à Suresnes, demeurant à Uccle (1180 Bruxelles), avenue de la Floride 24, ici représentée par Monsieur Nicolas ver HULST, en vertu d'une procuration donnée à Uccle (Belgique) le 20 septembre 2012;

2) Mademoiselle Olivia ver HULST, née le 23 février 1995 à Suresnes, demeurant à Uccle (1180 Bruxelles), avenue de la Floride 24, mineure représentée d'une part par son père Nicolas ver HULST et de seconde part par sa mère Diane de LASTEYRIE du SAILLANT de COMBORN, épouse ver HULST;

3) Monsieur Henri ver HULST, né le 12 février 1997 à Suresnes, demeurant à Uccle (1180 Bruxelles), avenue de la Floride 24, mineur représenté d'une part par son père Nicolas ver HULST et de seconde part par sa mère Diane de LASTEYRIE du SAILLANT de COMBORN, épouse ver HULST;

4) Monsieur Alexandre ver HULST, né le 5 mai 2002 à Suresnes, demeurant à Uccle (1180 Bruxelles), avenue de la Floride 24, mineur représenté d'une part par son père Nicolas ver HULST et de seconde part par sa mère Diane de LASTEYRIE du SAILLANT de COMBORN, épouse ver HULST;

(ci-après, les "Associés-Fondateurs"),

déclarent par la présente former entre eux une société civile dont ils ont arrêté les statuts comme suit

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés (les "Associés-Fondateurs") ci-avant une société civile qui existera entre les propriétaires actuels et futurs des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises applicables et notamment par les articles 1832 à 1872 du Code civil.

Art. 2. La société a pour objet, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société a également pour objet, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial: l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles ou parts d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société prend la dénomination suivante: MILKYWAY HOLDINGS S.C., société civile. La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège de la société est fixé à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours ce jour. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à une majorité de 2/3 des parts sociales. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social est fixé à mille euros (1.000,- EUR), divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par les associés ci-après comme suit:

1.- Mademoiselle Marine ver HULST, prénommée	250
2.- Mademoiselle Olivia ver HULST, prénommée	250
3.- Monsieur Henri ver HULST, prénommé	250
4.- Monsieur Alexandre ver HULST, prénommé	250
Total: mille parts sociales	1.000

Toutes les parts sociales ont été ou seront intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de mille Euros (1.000,- EUR) sera à la libre disposition de la Société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables. Chaque année, l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part sociale.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit, conformément à l'article 1690 du Code civil, lui être notifiée par un acte authentique ou un acte sous seing privé ou être acceptée par la gérance dans un tel acte. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les parts sociales ne peuvent être cédées même entre associés qu'avec l'agrément unanime de tous les associés. Cet agrément s'impose quelles que soient la cause et la nature de la mutation, à titre onéreux ou à titre gratuit.

A cet effet, l'associé désirant céder tout ou partie de ses parts sociales, notifiera le projet de cession à chacun de ses co-associés et à la société elle-même, par lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Cette lettre contiendra toutes les données de l'opération. A partir de la date de la réception du projet de cession, les co-associés disposent d'un délai de trente jours calendaires pour prendre position. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

En cas de décès d'un associé, la société n'est pas dissoute par le fait du décès, mais tous les héritiers, légataires et représentants de l'associé décédé, ne peuvent devenir eux-mêmes associés qu'après avoir obtenu l'agrément unanime des associés survivants. Cet agrément devra intervenir dans un délai de trente jours après notification du décès de l'associé aux autres associés moyennant lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Ces lettres sont adressées aux associés survivants à la diligence de l'héritier ou légataire le plus diligent. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

Chaque fois qu'il y a refus d'agrément, les parts sociales en instance de mutation seront reprises par les autres associés, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent, au prix calculé en application de la valeur dont il est question à l'article 7 ci-dessus.

Pour le calcul de nombre des parts à reprendre par chaque associé, les parts en instance de mutation ne sont pas prises en considération.

Dans le cas où un associé veut céder tout ou partie de ses parts sociales et qu'il y a refus d'agrément, il lui est loisible de renoncer à son projet de cession et de rester comme associé dans la société.

Art. 9. La société est gérée et administrée par un gérant.

Ce gérant unique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés proportionnellement à leur participation dans le capital social. Les pertes, s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

Art. 11. Chaque associé a le droit de concourir aux décisions collectives, lesquelles, y compris celles sur les modifications statutaires, seront prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, sur convocation d'un ou de plusieurs associés, mais au moins une fois par an.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, sa liquidation sera faite par les associés conjointement.

Art. 14. Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation entre les associés relativement aux affaires de la société seront soumises obligatoirement à deux arbitres, chacune des parties en nommant un.

En cas de désaccord les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressée par lettre recommandée, la partie la plus diligente saisira le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé, qui nommera un arbitre.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Est appelé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Nicolas ver HULST, né le 21 août 1953 à Versailles, demeurant 20 Cité Malesherbes, 75009 Paris.

2.- Le siège social est fixé au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Exécuté en deux originaux à Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120967/114.

(120163339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

H.I.G. Luxembourg Holdings 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.169.

En date du 21 août 2012, l'associé H.I.G. Europe Capital Patiners, L.P., avec siège social au South Church Street, Ugland House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, a transféré la totalité de ses 12.500 parts sociales à H.I.G. Europe -

Hanlo, Ltd, avec siège social au South Church Street, U gland House, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120839/14.

(120163295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Headland Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.370.600,00.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.523.

Les comptes annuels au 31 mars 2012, établis en Livres Sterling, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120843/12.

(120163106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

HERR Fleischbearbeitungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 62.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012120849/9.

(120163319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Hopper International S.A. Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 80.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012120851/9.

(120163323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Hopper International S.A. Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 80.483.

Le bilan rectificatif au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en remplacement du dépôt avec réf. L120007879.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012120850/10.

(120163168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Helvetia Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012120847/10.

(120163286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Helvetia Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 124.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012120848/10.

(120163287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Hospodar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 74.306.

I. Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon exceptionnelle le 14 septembre 2012

6^{ème} Résolution:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire étant venus à échéance à la fin de la présente Assemblée Générale, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe BLONDEAU (Président du Conseil d'Administration), de Monsieur Philippe RICHELLE et de Madame Cornelia METTLEN demeurant tous professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen ainsi que celui du Commissaire aux Comptes H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen. Leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOSPODAR S.A.

Référence de publication: 2012120852/17.

(120163175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Afrimedia International, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 140.632.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 17 septembre 2012

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte et d'approuver la démission de Monsieur Juan Noel NSUE ONDO de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Eugenio NZÉ OBIANG, né à la République de la Guinée Equatoriale le 6 juin 1983, en qualité de nouvel administrateur de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012121034/17.

(120163789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Immaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5426 Mersch, 9, allée John W. Leonard.
R.C.S. Luxembourg B 105.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012120874/10.

(120163182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Immaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5426 Mersch, 9, allée John W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 105.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012120873/10.

(120163181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Immaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5426 Mersch, 9, allée John W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 105.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012120872/10.

(120163180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Immaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5426 Mersch, 9, allée John W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 105.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012120871/10.

(120163179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

International Automotive Components Group Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.507.714,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 156.178.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société du 15 août 2012 que la personne suivante a été nommée comme déléguée à la gestion journalière de la Société avec au 15 août 2012 et jusqu'au 15 janvier 2013 :

- Madame Janis Acosta, née le 26 septembre 1969 à Caracas (Venezuela), résidant 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120859/14.

(120163338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.
